



COMMUNIQUÉ
pour diffusion immédiate

AVIS DE DIVIDENDE

MONTREAL, le 4 décembre 2007 - Lors de sa réunion du 4 décembre 2007, le conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada (la « Banque ») a déclaré un dividende trimestriel régulier de 32 cents par action sur les actions ordinaires payable le 1^{er} février 2008 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 2 janvier 2008.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, le gouvernement fédéral a instauré un nouveau régime d'imposition des dividendes versés par les sociétés canadiennes à leurs actionnaires. Certaines provinces se sont également harmonisées aux nouvelles règles fédérales concernant ces dividendes. Selon les dispositions de ce nouveau régime, la Banque avise que tous les dividendes déclarés en 2006 et 2007 étaient désignés comme « déterminés » et que dorénavant, sauf indication contraire, tous les dividendes seront désignés comme « déterminés ».

- 30 -

Relations investisseurs et médias :
Gladys Caron
Téléphone : 514 284-4500, poste 7511
Tél. cellulaire : 514 893-3963
gladys.caron@banquelaurentienne.ca